

PROJET EDUCATIF

Statut : association loi 1901

Vocation principale : Organiser et encadrer des loisirs et vacances pour un public autiste en favorisant l'autonomie, la socialisation et l'intégration en milieu ordinaire.

a) Les grandes valeurs défendues par l'association

- *Le respect de la personne*
- *La citoyenneté des personnes handicapées*
- *L'égalité devant l'accès aux loisirs*
- *L'autonomie*
- *L'éducation au travers du loisir*
- *L'éducation au respect des différences*

b) Objectifs éducatifs :

- Permettre aux enfants et jeunes avec autisme de vivre un temps de loisir et/ou de vacances en dehors du contexte familial.
- Donner des valeurs éducatives aux activités de loisirs proposées.
- Favoriser le développement de l'autonomie dans la vie quotidienne et dans les temps de loisirs. Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs.
- Favoriser leur épanouissement, leur expression, leur communication, leur connaissance de l'environnement physique et humain.
- Faire découvrir le plaisir de faire et la notion de jeu.
- Développer la socialisation des jeunes avec autisme en participant à la vie locale (culturelle, sportive, événementielle...)
- Développer l'intégration en milieu ordinaire par la mise en place de projet individualisé et un accompagnement.
- Rendre les jeunes avec autisme acteurs de leurs loisirs.
- Adapter les animations, les activités et les modalités de séjours aux possibilités des jeunes sans jamais les sur handicaper ou les sous estimer.

- Eduquer à la différence et au respect par des temps de rencontres, d'échanges et de sensibilisation avec des jeunes « ordinaires ».
- Associer les parents.
- Améliorer la qualité de l'animation en fidélisant le personnel (formation spécifique à l'autisme, valorisation de l'engagement associatif, reconnaissance de l'expérience auprès du public, spécialisation professionnelle...)
- Améliorer la qualité des prestations en informant les partenaires des spécificités du handicap, des adaptations nécessaires et de la pédagogie qui en découle.

c) Moyens permettant le fonctionnement de l'accueil :

- **L'occupation des locaux :**
 - La mairie de Nouaillé Maupertuis met la maison de l'enfance à notre disposition à titre gracieux le samedi après-midi. Les activités se font donc dans ce local durant l'année scolaire.
 - Pour les activités du mercredi et du jeudi, elles se déroulent sur les installations sportives de la ville de Poitiers.
- **La taille du groupe d'activité :** le nombre de jeunes par atelier, animation, ou sortie est volontairement restreint. Le but étant d'établir une situation calme et structurée afin que les jeunes soient plus « disponibles » et qu'une réelle relation de confiance et d'écoute se crée entre les jeunes eux-mêmes et avec les animateurs.
- **La qualité de l'encadrement :** un directeur et un animateur permanents sont formés à l'animation et à l'autisme. Ils sont présents sur le terrain et s'encadrent une équipe d'animateurs bénévoles qui bénéficient eux-mêmes d'une formation sur l'autisme. Un espace bibliothèque, rassemblant des ouvrages sur l'animation et l'autisme, est à leur disposition et des groupes de parole sont organisés au sein de l'association. Le taux d'encadrement est variable selon l'activité et le handicap mais il reste élevé (1 animateur pour 3 enfants en moyenne, et de 1 pour 1 selon l'activité et l'enfant).
- **L'adaptation des activités :** des adaptations d'activités sont mises en place : agrandissement des espaces de jeux, simplification des règles du jeu pour une meilleure compréhension, choix d'activités particulières, recherche de l'intérêt et le plaisir dans l'activité et le jeu...
- **Jours et horaires d'ouverture :**
 - temps scolaire : mercredi 15h – 17h, jeudi 18h – 19h, samedi 14h – 17h
 - période de vacances : du lundi au vendredi 9h – 17h
- **Modalités tarifaires :**
 - 1€50 l'après-midi à Nouaillé Maupertuis,
 - 3€ la sortie sur l'après-midi,
 - 5€ la journée,
 - prix du séjour déterminé en fonction des activités proposées et de la durée.

- **Mode d'information aux familles :** internet (mail et site), courrier, panneau d'informations, journal trimestriel, rendez vous sur demande, rencontres annuelles.
- **Règlement intérieur :** nous adoptons le texte de la Maison de l'enfance lors de l'occupation de leurs locaux à Nouaillé Maupertuis.
- **Temps de préparation :**
 - Un mardi soir par mois : réunion d'organisation et de fonctionnement général.
 - Mardi soir précédent l'animation : préparation des activités ou de la sortie, du matériel, des groupes de jeunes, des référents...
 - Week-end en début d'année : préparation générale, adaptation de jeux, informations sur l'autisme...
- **Modalités d'évaluation :**
 - **journalier :** bilans de fin de journée
 - **trimestriel :** grille de suivi centre de loisirs / institutions d'accueil
 - **annuel :** grilles de participation annuelle, dossiers des jeunes et projet individuel (à réajuster en cours d'année si besoin).
 - **séjours :** bilans de séjours.